

AVRIL 1995



INFORMATIONS VERNIER

LES SUBVENTIONS COMMUNALES

La commune de Vernier verse près de 4,5 millions en subventions diverses, ce qui représente 9% du total des charges des comptes 1994, soit 50,36 millions. Ce montant comprend les subventions régulières, basées sur le règle-

ment communal, mais également les subventions occasionnelles et indirectes.

Qui reçoit cet argent et selon quels critères?

Ce dossier tente d'y répondre.



SOMMAIRE

Le thème

3 Les subventions communales

La commune verse 4,5 millions de francs de subventions sociales, culturelles et sportives.

Les plus grosses sommes sont versées aux crèches et aux jardins d'enfants.

Nouvelles communales

7 Les candidats au CA

12 Programme Ogure
Service social

13 Conseil municipal, le bassin couvert a été voté

On recherche une secrétaire pour le Conseil municipal

15 Petites annonces

16 Agenda

17 Attention école !

19 Service des sports

22 Programme de la Vogue

23 Poissons et reptiles...

Testez la ligne Genève-La Plaine

Infos-quartier

20 Il faut conserver des espaces verts dans la cité

Renseignements utiles

Administration municipale

Mairie de Vernier

Rue du Village 9, tél. 306 06 06

Ouvert de 9h à 12h et de 14h à 17h

Etat civil (sur rendez-vous)

de 9h à 11h30 et de 14h à 16h30

Tél. 306 06 26 ou 306 06 27

Pompes funèbres, tél. 342 30 60

Location des locaux communaux

Rue du Village 1, tél. 306 06 76

Centre de voirie

(Routes, parcs et promenades, TPV)

Via Monnet 3, tél. 306 07 67

Levée des ordures :

Sauvin Schmidt SA, tél. 304 01 00

Locaux de vote

Vernier I (Vernier-Village)

Ecole primaire de Vernier-Place

Vernier II (Châtelaine-Balexert)

Ecole primaire de Châtelaine

av. de Châtelaine 84

Vernier III (Aïre-Le Lignon)

Ecole primaire d'Aïre

Ch. du Grand-Champ 11

Vernier IV (Les Avanchets)

Ecole d'Avanchet-Jura

Rue du Grand-Bay 13

Service des sports

Secrétariat, tél. 796 62 96

Route du Bois-des-Frères 30

Service du feu, tél. 118

Gendarmerie genevoise, tél. 117

Poste de Châtelaine

Rte de Vernier 115, tél. 796 25 11

Police municipale

Mairie de Vernier, tél. 306 06 06

Poste des Avanchets

Rue Grand-Bay 21, tél. 797 22 22

Poste du Lignon

Av. du Lignon 34, tél. 797 09 09

Appel sanitaire d'urgence

Cardiomobile, tél. 144

Médecins

Urgence AMG, tél. 320 25 11

SOS Médecins, tél. 348 49 50

Hôpitaux

Hôpital cantonal, tél. 372 33 11

Hôpital de la Tour, tél. 780 01 13

Centre antipoissons

Appel urgent, tél. 01/251 51 51

Bourse aux vêtements

Chaque mardi de 14h à 17h

Le 2ème jeudi du mois de 18h à 20h

Sous-sol de l'école des Ranches

Services sociaux

Service social communal

Rue du Village 1, tél. 306 06 20

Permanence chômage, tél. 796 16 76

Chaque jeudi de 9h à 12h

Maison de quartier d'Aïre-Le Lignon

Centre social des Avanchets

Rue Grand-Bay 18, tél. 796 59 30

Centre social de Châtelaine

Ch. de l'Etang 2, tél. 979 06 06

Centre social du Lignon

Av. du Lignon 78, tél. 796 63 11

Service aide ménagère au foyer

Tél. 736 12 10

Service d'aide familiale

Tél. 979 06 21 de 9h à 12h

Service d'aide et de soins

communautaires, tél. 342 85 50

Repas à domicile, tél. 736 12 12

SOS enfants, tél. 312 11 12

La Main tendue, tél. 143

Conseils juridiques (sur rendez-vous)

Mairie de Vernier, tél. 306 06 06

Un lundi sur deux, de 16h30 à 18h30

Centre social du Lignon

Tél. 796 63 11

Chaque mardi, de 16h30 à 18h30

Edité par l'Administration municipale

Thème (pages bleues)

Serge GUERTCHAKOFF

Pages communales (vertes)

Robert BORGIS

PAO - production et publicité

Mlle Malory MEX et

Mme Josiane BERNASCONI

Mairie de Vernier

Rue du Village 9 - Case postale 520

Tél 306 06 06 - Fax 306 06 60

Imprimé par SRO-KUNDIG,
sur papier offset extra-blanc mat,
sans chlore.

Prochain numéro :

Espaces verts et jeux

Parution 19 mai

Délai rédactionnel 2 mai

Journal tiré à 14'500 exemplaires

Les subventions communales

Pendant longtemps, la gestion des enveloppes budgétaires relatives aux subventions sportives, culturelles, sociales et autres était du ressort du secrétaire général de la commune. Avec le départ à la retraite d'Albert APOTHELOZ et l'arrivée de Patrick LEUBA, le style de management a changé, question de génération.

Ce dernier, tout en appliquant la nouvelle version du règlement communal régissant les subventions, a rapidement proposé un changement au Conseil administratif, soit laisser aux chefs de service concernés la gestion des subventions.

Désormais, Yvan GILLIERON, responsable au Service des sports, Denis VOLERY, chef du Service social, et Annette GIRARDOT, chef du Service culturel, décident du montant qui sera attribué à telle ou telle association. En matière de subventions, Patrick LEUBA ne s'occupe plus que des associations d'intérêts de quartier. Ce changement permet aux trois services en question d'être mieux informés.

Trois types de subventions

Trois types de subventions coexistent. Celles, les plus nombreuses, établies en fonction du règlement; celles que le Conseil administratif octroie de manière occasionnelle, généralement des anniversaires; et, enfin, celles qui n'apparaissent pas directement dans les comptes, mais qui sont induites. Examinons-les.

Tout d'abord les subventions «normales». Elles sont versées en fonction d'une série de critères écrits, révisés au 1er janvier 1993.

Premièrement, pour pouvoir prétendre aux subventions, l'association doit avoir son siège social et son activité sur le territoire de la commune. Elle doit être formée d'au moins 20 membres actifs (les membres d'honneur ne comptent pas, à l'inverse des comités), ce qui semble des plus raisonnables pour une commune de plus de 28 000 habitants.

Trois autres règles sont encore définies : elle doit joindre à sa demande ses statuts et règlements, elle doit participer chaque année à «une des manifestations officielles

de la commune, telles que les Promotions ou le 1er Août»; enfin, les sociétés à caractère religieux ou politique sont exclues du droit aux subventions.

Participation aux manifestations

Relevons que, dans sa précédente version qui datait de 1983, le règlement ne faisait pas référence à la participation «obligatoire» à une manifestation communale.

Jusqu'au 1er janvier 1995, c'était au chef de l'état civil et de l'information, Robert BORGIS, d'organiser ces grandes manifestations communales. A lui de trouver des associations prêtes à donner un coup de main. Désormais, avec le départ à la retraite de ce dernier, les autorités ont chargé Annette GIRARDOT de cette tâche.

Qu'en est-il ? Cette mesure concerne à vrai dire essentiellement la vingtaine de clubs sportifs que compte la commune.

Ont participé aux Promotions scolaires : le Budokan Vernier (animation de la course d'échasses), la Fédération suisse de gymnastique d'Aïre-Le Lignon (stand de hot-dogs), Balexert-Pétanque (aide à l'association des parents d'élèves de Balexert pour leur stand), FC City, Etoile Sportive de Vernier, SFG Avanchets, la Fanfare municipale, l'Avenir accordéoniste (stand).

Quant à la fête du 1er Août 93, y ont participé : la Fédération suisse de gymnastique d'Aïre-Le Lignon et le Tennis club de Vernier (co-organisation de la buvette), le Budokan de Vernier (nettoyage des bols pour la soupe traditionnelle), les Amies Gym de Châtelaine, Balexert-Pétanque (stand raclettes), Club de tennis de table de Châtelaine (aux fourneaux pour les saucisses grillées dans le préau de l'école de Vernier), Club Hygiénique de Châtelaine (préparation de la soupe), FC City, l'Etoile sportive de Vernier, l'Association suisse de gymnastique féminine de Châtelaine (stand thé et café), le Club athlétique de Vernier (vente des insignes du 1er Août), la Fanfare municipale, l'Avenir accordéoniste (stand raclettes et vente d'insignes).

Vernier sur Rock

La commune verse une subvention directe de 120 000 francs par année à cette manifestation communale. Cet argent couvre un certain nombre de dépenses, son usage est fixé dans une convention. En outre, la commune contribue à cet événement par le biais du personnel communal mis à disposition : une équipe de la voirie qui oeuvre au montage de l'infrastructure, Eva ECOFFEY (du Service culturel) s'occupe de la comptabilité du festival et le Service culturel tient les caisses à l'entrée pendant le festival.

Les Amies Gym de Châtelaine ont participé également à la journée «Tarte aux pruneaux» des aînés; la Fédération suisse de gymnastique Châtelaine Jeunesse a animé le Noël des aînés à Châtelaine; l'Avenir accordéoniste était de la partie à la fête de la ludothèque.

Hommage est ainsi rendu aux groupements qui s'engagent pleinement dans la vie communale.

Sanctions

Pour en revenir au règlement, son article 2 précise même qu'une subvention peut être refusée à une société qui ne participe pas à une manifestation communale. Par ailleurs, si l'activité de la société paraît insuffisante, sa subvention peut être réduite ou supprimée.

Quand bien même nombreuses sont les associations à ne pas communiquer l'ensemble des documents réclamés (statuts ou règlements; liste nominative actualisée de leurs membres actifs, licenciés ou assurés, avec indication de leur domicile; rapport d'activité ainsi qu'un rapport administratif et financier sur l'exercice précédent la demande de subvention), ou alors avec retard, rares sont les sanctions.

Chaque cas est étudié de près. Deux exemples : une société n'ayant pas participé à une manifestation

Les subventions communales

communale en 1994, sa subvention 1995 a été réduite de 20%.

Un club de foot recevant des subventions d'autres collectivités a vu sa subvention diminuer en 1994.

Faut-il changer le système ?

Le système actuel, en ce qui concerne les clubs sportifs, favorise les footballeurs et les basketteurs.

En effet, le règlement a prévu des conditions particulières pour ces deux sports, alors que pour les autres la règle est la suivante : jusqu'à 30 membres licenciés ou assurés, Fr. 550.-; jusqu'à 40 membres licenciés ou assurés, Fr. 750.-; jusqu'à 50 membres licenciés ou assurés, Fr. 900.-; plus de 50 membres licenciés ou assurés, Fr. 1200.-.

Les basketteurs reçoivent une subvention en fonction du nombre d'équipes finissant le championnat (450 francs par équipe), à l'exception du club de 1ère ligue nationale (6250 francs).

Quant aux footballeurs, le règlement accorde 10 000 francs par équipe de 1ère ligue, 5000 francs par équipe de 2ème ligue, 2500 francs par équipe de 3ème ligue et 1000 francs pour les équipes de 4ème et 5ème ligues.

Nouveauté intéressante : les autorités ont décidé de subventionner les jeunes footballeurs, à raison de 60 francs pour les adolescents et 80 francs pour les plus jeunes.

«Le plus juste me semblerait de verser une subvention par membre. Resterait à savoir si l'on ne désire subventionner que les juniors ou également les seniors, par exemple» s'interroge Yvan GILLIERON, responsable au Service des sports.

Avant de changer le mode de subventionnement destiné aux sociétés sportives, il faudrait analyser le coût qu'engendre un membre de tel ou tel sport, que cela soit au niveau de l'encadrement, des moniteurs, de l'infrastructure ou des déplacements.

«Notre but est d'essayer de verser des subventions cohérentes et que tout le monde soit traité de la même manière» observe Yvan GILLIERON.

Salaires compris

En matière de subventions sociales, différents systèmes cohabitent.

Certaines subventions sont en fait des couvertures en cas d'éventuels déficits. Elles ne sont donc pas forcément perçues, telle celle de la colonie de Vernier Bois-Gentil.

D'autres couvrent les indemnités des animatrices et les achats des jeux (les ludothèques), ou les frais d'animation (les centres de loisirs); ou encore les frais d'électricité et l'achat du matériel de construction (Association Brico-Jeunes).

Les plus grosses subventions régulières versées par la commune sont celles prenant en compte les salaires, c'est-à-dire aux crèches et jardins d'enfants.

La crèche des Avanchets, qui dispose de 18 places, reçoit 675 400 francs, la crèche Pamplemousse se voit octroyer 483 650 francs pour 33 places, la crèche à mi-temps Pop Corn reçoit pour ses 42 places 426 660 francs, les trois jardins d'enfants Le Trèfle bénéficient de 444 550 francs pour 45 places, le jardin d'enfants Casse-Noisette perçoit 120 700 francs pour

14 places. Précisons qu'une place ne signifie pas un enfant, et que ces institutions n'offrent pas des services parfaitement identiques.

Il n'y a aucune place libre, mais une longue liste d'attente.

Depuis 2 ans, les parents sont plutôt demandeurs de temps partiel.

Fini l'arrosage

Comme nous vous l'expliquions dans notre numéro de février 1995, la commune versera 170 000 francs en 1995 (160 000 francs en 1994) en faveur de l'aide au développement. Cette somme est versée à la Fédération genevoise de coopération qui regroupe 52 associations diverses et qui se charge d'assurer le suivi des projets choisis par Vernier. C'est une façon d'éviter d'être submergé de demandes.

En matière de soutien à des projets sociaux plus «genevois», il n'existe malheureusement pas encore un tel regroupement d'organismes d'entraide. Pendant longtemps, le Conseil administratif, appuyé par le secrétaire général, tentait de satisfaire un peu toutes ces associations.

Subvention directe par membre et par année des sociétés sportives

(par ordre décroissant) :

Vernier FC	Fr. 78.--	CTT Vernier	Fr. 20,80
FC Aïre-Le Lignon	Fr. 59,50	Association suisse de gym féminine Châtelaine	Fr. 19,35
ESL Vernier BBC	Fr. 50,20	Club athlétique Vernier	Fr. 19.--
FC City	Fr. 38,90	Ski-club d'Aïre-Le Lignon	Fr. 16,90
Handball	Fr. 25,95	FSG Aïre-Le Lignon	Fr. 16,30
Balexert-Pétanque	Fr. 25.--	Club Hygiénique de Châtelaine	Fr. 15,80
FSG		Budokan Vernier	Fr. 15,70
Châtelaine Jeunesse	Fr. 24.--	Etoile sportive féminine Vernier	Fr. 11,60
CTT Châtelaine	Fr. 23,50		
Sprinter-Club	Fr. 22.--		
SFG Avanchets	Fr. 21,90		
Amies Gym Châtelaine	Fr. 20,80		

Les subventions communales

Depuis 1994, Denis VOLERY a repris en main la gestion d'un compte «subventions Institutions sociales diverses» doté en 1994 de 33 000 francs. «J'essaie d'opérer certains choix. Il y a désormais trois catégories : celles qui reçoivent 500 francs à bien plaisir, celles qui ne reçoivent rien pour l'instant mais dont l'activité intéresse la mairie et qui pourraient recevoir quelque chose à l'avenir, et enfin celles qui ne recevront rien (il s'agit surtout de celles qui ne sont pas genevoises). Quelques exemples d'institutions de la première catégorie :

l'Armée du Salut, l'association «Colis du Coeur», la «Coulou», l'Avivo, le Bureau central d'aide sociale, Carrefour (sans abris), le Carré, Pro Infirmis, Pro Senectute, le Rassemblement pour une politique sociale du logement, Solidarités femmes, Viol-secours, etc.

Les subventions occasionnelles

Venons-en aux subventions occasionnelles. «En matière d'association de quartier, le Conseil administratif a récemment décidé de limiter sa participation financière à 1000 francs pour le 20ème ou le 25ème anniversaire, puis au 50ème, au 75ème et au 100ème» informe le secrétaire général Patrick LEUBA.

C'est ainsi que l'Association des habi-

tants d'Avanchets (AHA) et Canal 29 fêtant leurs vingt ans en 1995, la mairie leur offrira l'orchestre du samedi soir. En 1994, plusieurs subventions occasionnelles ont été versées :

- pour la fête du 20ème anniversaire du quartier des Avanchets;
- au Club d'aînés de Vernier-Village pour son 20ème anniversaire;
- le Club Hygiénique de Châtelaine (section escrime) s'est vu offrir les nuitées à l'hôtel, les frais de repas et de déplacement pour sa participation à la Coupe d'Europe des clubs champions pour le sabre à Budapest (2 février 1994);
- à l'Association cantonale de gymnastique artistique féminine pour offrir une planche de prix intéressante lors des Championnats genevois de gymnastique artistique féminine (11 et 12 mars 1995);
- à l'équipe Scholl Team pour sa participation à un concours de véhicules solaires;
- à l'ESL Vernier pour son 50ème anniversaire;
- au Swiss open tennis pour handicapés qui se déroule à Vernier;
- au Tennis club de Vernier, après son investissement de 50 000 francs dans l'achat d'une bulle couverte;

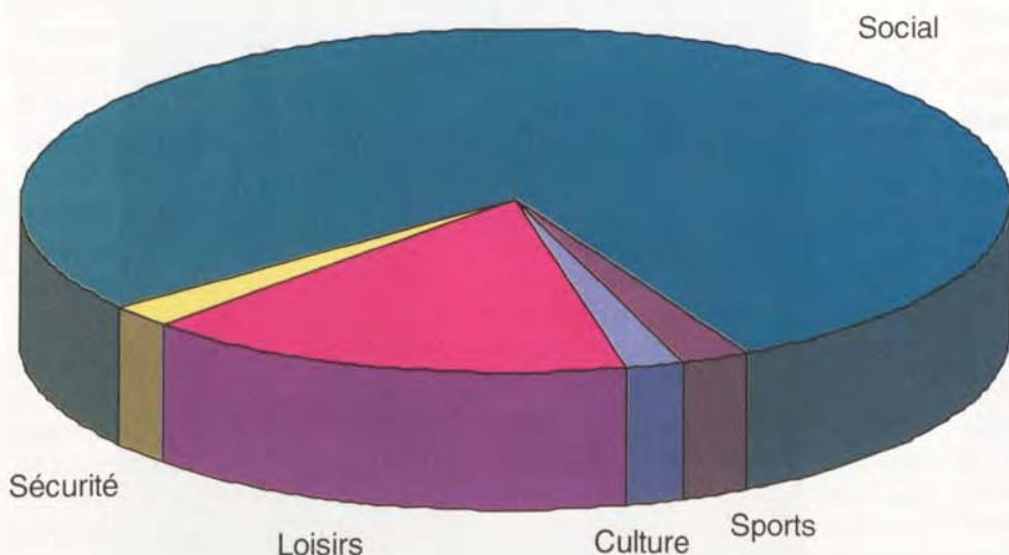
- à l'Association des intérêts d'Aïre-Le Lignon pour la Fête du printemps 1994 (une subvention qui a été supprimée en 1995);
- à l'Association des intérêts de Cointrin pour son arbre de Noël;
- à la Fanfare municipale pour son show musical 1994, puis pour l'organisation de la Fête des musiques de campagne;
- à l'Association des restaurants scolaires de Vernier qui fêtait ses 25 ans en 1994 (cachets de deux clowns et un théâtre guignol), etc.

Les subventions indirectes

Pour parler des subventions indirectes, on peut citer soit l'exemple de la Vogue (voir encadré), soit ceux du Vernier FC et du FC Aïre-Le Lignon. Prenons ces deux derniers exemples. Outre sa subvention régulière de près de 24 000 francs, le Vernier FC bénéficie de subventions indirectes, c'est-à-dire d'un ensemble de prestations qui sont prises en charge par la commune.

Le coût annuel de ce club représente pour Vernier 600 000 francs, y compris la subvention. Ce montant comprend la facture des Services industriels pour l'eau, l'électricité et le chauffage au gaz (53 000 francs), l'équipement, l'entretien, l'aménage-

Subventions accordées en 1994



En plus

Divers : Fr 3900.-
Ecoles : Fr. 3500.-

Total des subventions :
Fr. 4 471 415,95

Les subventions communales

ment et la réfection (plus de 100 000 francs), l'entretien des machines, les frais de personnel (y compris charges sociales : 222 000 francs), les amortissements (près de 200 000 francs) et les assurances. Un calcul identique peut s'effectuer pour le FC Aïre, la somme totale est à peine inférieure à celle de Vernier.

Ces chiffres sont significatifs des efforts réels fournis par la commune et qui n'apparaissent pas dans les subventions habituelles.

«Je souhaite faire apparaître les subventions indirectes dans la comptabilité communale. Mais cette facturation restera interne. Pour le moment, lorsque des services municipaux sont mis à disposition, aucune imputation comptable n'est effectuée» résume le secrétaire général.

Notons par ailleurs que le Tennis club de Vernier, qui est le seul club sportif à ne pas recevoir de subventions, est également le seul à payer son énergie (58 600 francs par an).

S.G.

La Vogue de Vernier

Réminiscence de la fête paroissiale, elle était organisée au début mai par le Cartel des sociétés de Vernier-Village (ESL Lignon, la Fanfare municipale, FC Vernier et l'Etoile sportive féminine); et ne fut, au fil des années, qu'un bal et une répétition marchante de la Fanfare.

En 1977, le Cartel décidait de relancer cette manifestation. Il s'agissait d'animer le village. Même le célèbre chanteur français Daniel BALAVOINE fut de la partie.

Etant donné son statut actuel plutôt hybride, la commune a d'abord aidé ce Cartel pour la location de la tente. Finalement, le personnel communal est à sa disposition gratuitement, ainsi que du matériel pour une somme d'environ 120 000 francs.

En 1994, la Vogue, avec la participation de la Fédération des musiques de campagne, a réalisé un bénéfice de 70 000 francs.

D'où la décision des autorités de ramener leur subvention de 40 000 francs à 30 000 francs, auxquels s'ajoutent encore 5000 francs pour le cortège, plus l'apéritif officiel.

Un heureux et rare événement d'état civil

En ce début 1995, l'office de l'état civil de Vernier a eu le plaisir d'enregistrer, événement assez rare, une naissance à domicile.

C'est en effet le 26 février, au chemin de Mouille-Galand, que Janaina Rosina Yvonne DE OLIVEIRA-ALBISETTI faisait son entrée dans le monde.

Selon la coutume, en pareil cas, M. André CHILLIER, Maire, accompagné de M. Robert BORGIS, officier de l'état civil, s'est rendu au domicile des parents pour leur apporter les félicitations des autorités, ainsi qu'un message fleuri pour la maman et un petit souvenir pour le nouveau-né.

Ci-contre, le bébé, sa mère et son maire.



Photo I.V.

Nous avons posé trois questions aux candidats à l'exécutif communal, voici leurs réponses :

Gabrielle FALQUET (socialiste)

Quel est le projet qui vous tient à coeur pour la législature 1995-1999 ?

La démocratisation des quartiers. Le développement de la vie associative, la création de créneaux de solidarité, afin que les habitants de notre commune se sentent partie prenante de la vie sociale, qu'ils aient conscience que leur avis est primordial pour notre démocratie.

Nous faisons partie d'une collectivité où chacune et chacun a quelque chose à apporter et à recevoir.

Et surtout afin de retrouver plus d'humanité dans notre vie de tous les jours.

Comment avez-vous résolu le problème de votre activité professionnelle ?

Etant dans l'enseignement primaire, j'ai pu avoir un poste à mi-temps.

J'enseigne tous les matins à l'école des Pâquis. Je m'occupe des enfants non-francophones et de ceux qui ont des difficultés scolaires.

Quelle est l'action menée pendant la législature écoulée dont vous êtes la plus fière ?

La réalisation du jardin Robinson de Balexert. Le bâtiment a été conçu en fonction des enfants et des besoins du quartier.

L'équipe d'animation et le comité de gestion ont travaillé en étroite collaboration avec l'architecte.

Cette réalisation est adéquate car les utilisateurs ont été partie prenante dès le départ du projet.

Ce bâtiment, où chaque jour une cinquantaine d'enfants trouvent différentes activités et un encadrement de qualité dans cet espace de verdure au milieu d'un site très urbanisé, est devenu maintenant le coeur de la vie sociale du quartier.

Christophe ISELI (démocrate-chrétien)

Quel est le projet qui vous tient à coeur pour la législature 1995-1999 ?

Après une longue phase d'étude, mettre en application une gestion des ressources humaines de qualité.

A tous les niveaux, bon sens, qualification et engagement pour la collectivité doivent aller de soi. Une attention particulière sera vouée à :

- une utilisation optimale du temps de travail de chacun,
- un pilotage judicieux des carrières,
- une élimination des inégalités de traitements.

Comment avez-vous résolu le problème de votre activité professionnelle ?

J'ai été obligé de limiter fortement mon activité à l'Ecole d'ingénieurs. Ainsi, j'ai dû renoncer à une éventuelle progression de ma carrière, sans oublier le risque que représente l'abandon d'une partie de son poste, en période de diminution du personnel.

Conclusion : il n'est pas étonnant qu'on ait des difficultés pour trouver des candidats valables pour les exécutifs communaux si de tels inconvénients sont liés à la fonction.

Quelle est l'action menée pendant la législature écoulée dont vous êtes le plus fier ?

D'avoir réussi à diminuer la dette communale d'une douzaine de millions et d'avoir su opérer des économies sur le budget de fonctionnement au point de le faire diminuer en termes réels ces trois dernières années.

Résultat : malgré un gros effort consciemment assumé dans le secteur social, malgré la création de nouveaux services et prestations, nos impôts n'ont pas augmenté.

Georges BAECHLER (radical)

Quel est le projet qui vous tient à coeur et que vous souhaiteriez réaliser ?

Il y en a plusieurs, mais celui qui je place en priorité traite de l'harmonisation et de la réactualisation du concept de l'aménagement et de l'urbanisation de notre commune.

La dernière étude date de 10 ans, beaucoup de données ont changé depuis lors, il faut la redéfinir en tenant compte du plan directeur de l'aménagement cantonal et en y intégrant les vœux des habitants de Vernier.

Ce document doit être notre référence pour toutes les constructions ou créations urbanistiques sur la commune, durant les années à venir.

Ce nouveau document de référence permettra de réaliser les projets futurs, en respectant et en harmonisant les décisions qui y seront consignées.

Si vous êtes élu, comment allez-vous résoudre le problème de vos activités professionnelles ?

Depuis 6 ans je me prépare à cette candidature.

Certaines dispositions professionnelles ont déjà été prises pour pouvoir disposer de temps libre.

En cas d'élection j'ai la possibilité, dans un court délai, de pouvoir disposer d'un mi-temps professionnel.

Quel est le combat politique mené dans le passé dont vous êtes le plus fier ?

Je tiens à vous préciser que je n'ai aucune autre fierté que celle d'être conseiller municipal.

Dans une commune, ma profonde conviction est qu'il n'existe pas de "Combat politique".

Je n'en ai jamais été un acteur.

Comme dans toutes les communes nous devons gérer les intérêts du

Suite page 8

patrimoine communal en fonction des ressources que nous mettons à disposition nos contribuables privés ou professionnels.

La gestion d'une qualité de vie est primordiale, elle ne peut se concevoir qu'avec une participation et un dialogue continu avec la population ainsi qu'avec les sociétés communales.

Je pense avoir fait une partie du chemin, mais il reste encore beaucoup d'actions à réaliser.

Marc-Henri BRELAZ (alliance de gauche)

Quel est le projet qui vous tient le plus à coeur et que vous souhaiteriez pouvoir réaliser ?

Résumer mes vœux sur un seul projet me paraît bien difficile en regard de tout ce qu'il reste à faire dans notre commune pour qu'enfin nos concitoyens puissent y vivre en toute sérénité.

Je pense plus particulièrement aux nombreuses nuisances qui nous incommodent quotidiennement, comme le bruit, les odeurs ou encore l'air pollué que nous respirons.

Je pense également à la sécurité des enfants aux abords des écoles. Il est absolument indispensable de prendre rapidement des mesures efficaces pour lutter contre tous les risques d'accidents et d'atteinte à la santé.

Je suis d'avis qu'il faut trouver des solutions durables pour enrayer le chômage et ses désagréables conséquences.

Nous devons être créatifs dans ce domaine, par exemple en favorisant sur notre territoire, l'implantation de nouvelles industries non-polluantes.

Un autre sujet qui me tient particulièrement à coeur, c'est de voir un jour à Vernier, une halle polyvalente pouvant accueillir sport, culture et loisirs, pouvant être utilisée pour toutes les manifestations traditionnelles de Vernier. En effet, Vernier, 17^e commune de Suisse ne possédant même pas une salle de spectacle

digne de sa population.

Au niveau fonctionnel, quelques restructurations dans les services communaux me paraissent indispensables.

Il va de soi que ces changements se feront en parfait accord avec le personnel. Je reste bien entendu à l'écoute des doléances du personnel qui, par ailleurs, offre à la population de Vernier des prestations de qualité. Finalement, si je ne dois choisir qu'un seul sujet, alors tous mes efforts se concentreraient sur la mise en place de structures indispensables à la création de crèches municipalisées, qui seraient ainsi bien organisées et adaptées aux besoins.

Si j'insiste sur ce projet, c'est avant tout pour éviter à tout prix la prolifération de crèches sauvages qui ont pour but le profit, au détriment des prestations de qualité offertes à nos enfants. Une bonne gestion des crèches passe avant tout par les compétences et les qualifications d'un personnel formé à cet effet. J'y suis très sensible.

Si vous êtes élu, comment allez-vous résoudre le problème de vos activités professionnelles ?

Devenir conseiller administratif exige de bien peser sa décision.

Il est certes beaucoup plus facile à un patron ou à un cadre supérieur de faire le choix financier de cet engagement politique, que pour un salarié. Ce choix est motivé par mon engagement à servir la collectivité, comme le font d'ailleurs mes camarades de parti, en toute intégrité.

Il faut avoir une conviction profonde et être prêt à faire des sacrifices pour réaliser des objectifs parfois difficiles à atteindre dans le système de l'économie de marché. Je reste persuadé que l'arrivée d'une majorité de gauche au Conseil administratif renforcera les droits sociaux de la population de Vernier.

Quel est le combat politique mené dans le passé dont vous êtes le plus fier ?

A vrai dire, il y a deux combats politiques dont je suis fier quant à leur

aboutissement. Le premier, et ce n'est pas le moindre, la défense de nos transports publics verniolans.

Depuis 1983, date de mon entrée au Conseil municipal, je n'ai cessé de me battre pour l'amélioration de nos transports publics, même si parfois le combat était épique, voire quasiment perdu d'avance.

Mes connaissances professionnelles dans le domaine des transports publics m'ont amené à être persuadé que ce service à la population était avant tout un moyen de communication privilégié entre les différents quartiers de notre commune.

J'ai toujours insisté sur le fait qu'il s'agit d'un service public où la rentabilité ne doit pas être un critère prioritaire.

Il reste encore beaucoup à faire dans ce domaine car les transports publics doivent s'adapter aux exigences et aux besoins de la population sans pour autant défavoriser certaines zones d'habitation.

Mon combat permanent a réussi à maintenir les transports publics de Vernier alors que la droite voulait les privatiser.

Le second combat mené à terme par notre parti est bien celui de la création d'un bassin couvert au Lignon.

En 1985 déjà, suite à une pétition lancée dans le secteur Aïre - Le Lignon - Les Libellules, nous avons récolté plus de 800 signatures. La population avait vraiment manifesté l'espoir de voir un jour se réaliser la création de ce bassin de natation couvert.

Lorsque nous avons déposé cette pétition auprès des autorités d'alors, notre requête avait été balayée.

Pressé par la population de ce grand secteur, le Conseil administratif a dû ressortir ce dossier de ses tiroirs, dossier classé depuis 10 ans. Il y a tout de même des coïncidences qui ne trompent pas, élections obligent !

Dans notre projet initial, nous y avons incorporé une patinoire, car les installations pouvaient être techniquement compatibles. Je suis fier que notre projet voie le jour et gageons que la population d'Aïre, du Lignon et des Libellules appréciera ces efforts.

Information concernant l'iodure de potassium 65 mg

Conformément à l'ordonnance du 1er juillet 1992 sur les comprimés d'iode, l'Office fédéral de la santé publique a fait l'acquisition de comprimés d'iodure de potassium (Kaliumiodid 65 mg) destinés à la population suisse.

Pris à temps, ils empêchent l'iode radioactif, qui peut être libéré lors d'un grave accident d'une centrale nucléaire et incorporé par l'air inhalé, de s'accumuler dans la thyroïde.

Ces comprimés d'iode sont recommandés par l'Organisation mondiale de la santé (OMS).

Il faut savoir que les comprimés d'iodure de potassium ne protègent pas le corps contre l'irradiation externe. C'est pourquoi, en cas de danger lié à la radioactivité, il faut se rendre dans la cave ou l'abri le plus proche. Les comprimés ne doivent être pris que si les autorités en ont donné l'ordre.

Cette mesure est un complément aux autres mesures de protection à prendre en cas de danger dû à la radioactivité (p. ex. se rendre dans la cave ou l'abri).

Comment les comprimés d'iodure de potassium vous seront-ils remis ?

En principe, la remise des comprimés à la population est organisée en fonction du temps disponible pour préparer les mesures de protection en cas de danger.

Si vous habitez dans un rayon d'environ 4 km autour d'une centrale nucléaire (zone 1), les comprimés d'iodure de potassium vous seront

remis à titre préventif à domicile par les autorités.

Si vous habitez dans un rayon d'environ 4 à 20 km autour d'une centrale nucléaire (zone 2), suivant la structure et l'organisation de votre commune, soit les comprimés vous seront remis à titre préventif, soit vous serez invité, en cas de danger, à aller les chercher à un endroit désigné à cet effet.

Pour notre commune, située à plus de 20 km autour d'une centrale nucléaire (zone 3), la probabilité d'un danger est beaucoup plus faible et le temps à disposition bien plus long. C'est pourquoi, la population sera en règle générale invitée, en cas de besoin, à aller chercher les comprimés aux endroits désignés à cet effet.

Lieux de distribution :

Mairie de Vernier

Ecole de Châtelaine, local de vote

Ecole d'Aire, local de vote

Ecole Avanchet-Jura, local de vote

On peut également se procurer des comprimés d'iodure de potassium supplémentaires dans toutes les pharmacies.

Que faut-il observer lors de l'application des comprimés d'iodure de potassium ?

Ingestion :

En principe seulement sur ordre des autorités. En cas de danger dû à de l'iode radioactif, l'ordre d'avoir à disposition les comprimés et celui de les prendre seront donnés par la radio (voir «alarme de la population»

dans l'annuaire téléphonique).

Les comprimés doivent être dissous dans un liquide quelconque et avalés si possible en n'étant pas à jeun.

La durée de l'application sera indiquée par les autorités au moyen de la radio.

Dosage :

Aux nourrissons de moins d'un mois on ne donnera que 1/4 de comprimé une seule fois; aux enfants dès le deuxième mois jusqu'à 3 ans, 1/2 comprimé par jour; les enfants de 3 à 12 ans prendront 1 comprimé par jour; les enfants de plus de 12 ans ainsi que les adultes, 2 comprimés par jour. Les femmes enceintes et celles qui allaitent peuvent prendre 2 comprimés par jour pendant 2 jours au maximum.

La protection de la thyroïde à l'aide de comprimés d'iodure de potassium est considérée comme une mesure sûre et inoffensive. Il faut toutefois éviter toute application incontrôlée, notamment chez les nourrissons et les petits enfants. Les personnes atteintes de maladies rares, telles qu'une hypersensibilité à l'iode ou une affection de la thyroïde, devraient se renseigner auprès de leur médecin.

Mode de conservation :

Les comprimés doivent être conservés dans l'emballage original à moins de 25°C, à l'abri de la lumière et de l'humidité. Entrez vos comprimés à un endroit où vous serez sûrs de les retrouver et hors de portée des enfants.

Votre médecin ou votre pharmacien est à votre disposition pour de plus amples renseignements.

Office fédéral de la santé publique

Carte de visite

Présentation d'une entreprise au service de la commune de Vernier

Cette rubrique est à disposition, gratuitement, des entreprises ou des commerces situés sur la commune

Séance du 7 mars 1995

Le Maire André CHILLIER communique le nombre de chômeurs à fin janvier 1995 : 1413, soit 18 de plus qu'à fin décembre.

Il annonce l'introduction de l'horaire libre pour le personnel de la mairie dès ce printemps.

Le Conseil administratif a décidé de faire passer le loyer des quatre places de parking dont disposent les pétroliers au Centre de voirie de 4500 francs à 9000 francs, sous réserve de l'aval de la Commission Carbura. En outre, les comptes 1994 se bouclent sur un déficit de 850 000 francs, provoqué notamment par des rentrées fiscales pour les personnes physiques bien inférieures à ce que l'Etat avait prévu.

Aide à Arduzat

Comme nous l'avons indiqué dans le dossier de "Informations Vernier" du mois précédent, une demande de crédit de 35 000 francs a été soumise aux élus. Elle concerne la fourniture du matériel médical indispensable du nouveau dispensaire d'Arduzat (Roumanie).

Une somme de 30 000 francs avait été votée en 1993, mais l'étude de ce projet n'étant pas, à l'époque, suffisamment avancée, l'Association Vernier-Arduzat avait préféré renoncer. Depuis, les choses ont bougé. Les travaux de rénovation et de transformation du bâtiment, propriété de la commune d'Arduzat, touchent à leur fin, financés par les autorités roumaines.

Un vote de principe sur le crédit de 35 000 francs, avec renvoi pour le détail à la Commission sociale, a remporté l'unanimité.

Chemin de l'Etang

Un projet de résolution concernant la circulation au chemin de l'Etang a obtenu l'unanimité (moins trois voix écologistes). Il invite le Conseil administratif à intervenir auprès de Gérard Ramseyer pour obtenir l'abrogation de l'interdiction de circuler sur le chemin de l'Etang et la création d'une zone 30 km/h sur le chemin Philibert-de-Sauvage, à partir du chemin de l'Etang jusqu'à la route de Meyrin.

Une pétition signée par une vingtaine de mamans a été envoyée pour étude en commission. Elle demande qu'une patrouilleuse scolaire soit présente au passage piétons ch. De-Maison-neuve-jardin Robinson (Châtelaine).

Bassin couvert du Lignon

A Vernier, 50% des élèves des degrés primaires sont obligés de se déplacer à la piscine des Vernets pour les cours de natation. C'est un des motifs parmi d'autres qui plaident en faveur d'un bassin couvert dans l'enceinte du complexe sportif du Lignon.

Le 12 octobre 1993, un crédit d'étude de 500 000 francs était voté et un concours d'architecture sur invitation lancé. Voici un an, le projet «Bikini Park» était retenu.

Le bassin de 25 x 16 x 2 mètres pourra être occupé en même temps par deux classes d'éducation physique aquatique ou par le public

nageur. Une pataugeoire de 138 m² permettra également l'accueil des familles avec petits enfants.

Un restaurant de 115 places ouvert au public toute l'année (muni d'une entrée indépendante de la piscine) est prévu. Des capteurs photovoltaïques et thermiques fourniront une partie de l'énergie. Son coût total devrait avoisiner les douze millions, dont une partie sera couverte par des aides extérieures. Ce projet a été envoyé pour étude détaillée dans les commissions des bâtiments, des finances et des sports. Le PDT s'est abstenu, craignant que ce triple renvoi, plébiscité par Georges Baechler (rad), ne cache la volonté de certains de repousser ce projet.

Travaux d'assainissement

Le prolongement et l'assainissement de la via Monnet, estimés à 360 000 francs, ont été envoyés en commission de l'urbanisme, de même que l'assainissement de la route de Montfleury et du chemin de Mouille-Galand (850 000 francs). Relevons que les travaux de mise en séparatif bénéficient actuellement d'un subventionnement de 33%. Enfin, suite à la renonciation de l'implantation du dépôt du Service du feu sur le terrain des Services industriels par le Conseil municipal, les autorités proposent le vote d'un crédit d'étude de 166 000 francs pour son installation dans le site du Centre de voirie. En cas de vote favorable quant au crédit d'étude en mai prochain, le nouveau dépôt pourrait voir le jour en septembre 1997 au mieux.

S.G.

Le Groupe vocal de dames du Lignon

(fondé en 1968)

cherche pour renforcer ses registres des chanteuses (alti et soprani).

Rappelons que le groupe dirigé par Mme Lily BLANCHARD a une riche activité et anime de nombreuses manifestations tant communales que cantonales.

Renseignements : Mme Blanchard, tél. 797 32 21.



**Robert
Guillaume SA**

Menuiserie
Charpente
Escaliers
Couverture
Fenêtres phoniques

Ch. des Vidollets 67 - 1214 Vernier

Tél. 341 01 01 - Fax 341 29 45

Devis sans engagement



**Votre meilleure idée
pour l'automobile.**



Genève

Route du Pont-Butin

Tél. 022/792 34 11

MEDIAPLUS

341.18.91

Le numéro de téléphone qui
répondra à tous vos besoins
informatiques 24 H sur 24 H
et 7 jours sur 7.

Nous sommes revendeurs officiels

- Rubans **ARMOR**
- Fournitures **IBM**
- fournitures **H.P.**
- Imprimantes **BROTHER-OKI**
- Mobiliers **KARDEX**
- Chaises **DAUPHIN**

*Nous sommes en mesure de vous
livrer tous les consommables pour
l'informatique dans la journée.*

(Rubans informatiques et
bureautiques,
filtres, disquettes, etc.)

**Accessoires
et matériel
informatique**

Puissance souveraine.



*DEPUIS PLUS DE 30 ANS A
VOTRE SERVICE*

Entreprise Philippe MULLER
Peinture et papiers peints
Successeur de Mr Walter MULLER

DEVIS SANS ENGAGEMENT

28, Chemin de Poussy
1214 Vernier

tél. 341 66 41

GIUSEPPE FURCOLO

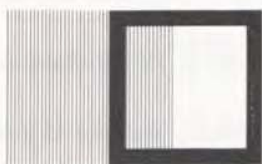


8d, chemin Mouille-Galand
1214 Vernier

Téléphone 341 18 56

Fax 341 23 21

Maçonnerie - Paysagiste
Aménagements extérieurs
Entretien des jardins
Clôtures - Piscines



Fondée en 1890

mangola sa

Fabrique de FENÊTRES ISOLANTES

Economie d'énergie

Isolations phonique et thermique garanties

48, route du Bois-des-Frères - 1219 Aire (Genève) - Tél. (022) 796 61 11

OGURE ! AUGURE ?!

Inutile de fouiller votre mémoire, tiroir mythologique grec ou celtique, OGURE n'est ni un dieu, ni une figure païenne. Au contraire, elle est bien réelle.

Elle : l'Opération genevoise d'utilisation rationnelle de l'électricité (OGURE), dont Vernier est la commune pilote, montre la volonté des autorités de diminuer la consommation de l'électricité, de lutter contre le gaspillage et toute autre consommation irrationnelle.

Lors de cette opération, chapeauté par l'Office cantonal de l'énergie avec la collaboration des Services industriels, on examine, dans un premier temps, les plus grands consommateurs; les bâtiments (8) et les emplacements administrés par la commune. Ceci calqué sur l'expérience faite par Aurela (non, non, pas la soeur d'Ariane mise sur orbite à Vernier, mais l'Action d'utilisation rationnelle de l'électricité, dans les bâtiments administratifs de l'Etat).

L'Office cantonal de l'énergie (OCEN) a mandaté un bureau d'ingénieurs électriciens pour étudier et mettre en place différentes solutions pour une diminution de la consommation qui se situe entre 5 et 8%. L'amortissement du coût de l'investissement est garanti dans les 18 mois suivants. Selon le schéma et les expériences des experts, les autres bâtiments seraient également pris en considération, plus tard, par le Service de l'énergie.

Economiser l'énergie ne peut être que de bon OGURE !

Energétiquement,

le préposé communal à l'énergie
R. SCHAETTI

Le ● vert

Le Service de l'énergie continue de prendre des mesures afin d'augmenter les économies d'énergie :

BASSIN DES AVANCHETS

La fourniture de l'eau chaude sanitaire du bassin des Avanchets est partiellement couverte par des capteurs solaires de 12 m².

ECOLE DE BALEXERT

Suite à des modifications dans l'éclairage de l'école, entreprises par le Service des bâtiments, on constate une économie d'énergie électrique d'env. 12% en 1993-1994, par rapport à 1992.

Service social

CONSEILS UTILES POUR CONTINUER A ETRE CHÔMEUR/CHÔMEUSE

Ne faites rien !

Ne prenez aucun contact !

Isolez-vous !

MAIS, si vous avez envie de rencontrer quelqu'un, si vous avez besoin d'aide pour rédiger vos lettres, faire un curriculum vitae ou préparer des entretiens d'embauche, si vous voulez bouger, vous en sortir,

VENEZ nous rejoindre à la permanence, ouverte pour vous tous les **jeudis de 9h à 12h** à la Maison de quartier d'Aïre-Le Lignon, chemin Nicolas-Bogueret 12 bis à Aïre.
Tél. 796 16 76 aux mêmes heures.

Anniversaires des aînés

Dans les mois de février et mars 1995, trois personnes ont pu fêter leurs 95 ans. Ce sont :

- Monsieur Max SOMMER, ch. de la Crotte-au-Loup 8, le 1er février;
- Madame Marguerite VANNOD, av. de Crozet 26, le 3 mars;
- Monsieur Gaston NICOLET, ch. des Floralies 15, le 6 mars.

Dans la même période, cinq aînés atteignaient leurs 90 ans révolus :

- Monsieur Charles CHRISTEN, ch. Du-Villard 3, le 3 février;
- Madame Germaine JACQUEMOUD, rue du Grand-Bay 16, le 5 mars;
- Madame Ludovica WAELTI, av. du Lignon 53, le 10 mars;
- Madame Léa DUFÉY, ch. de la Petite-Garenne 3A, le 16 mars;
- Monsieur Paul FINSTERWALD, av. du Lignon 61, le 24 mars.

A chacune et chacun,
nos meilleurs voeux !



Séance du 11 avril 1995

La conseillère administrative Gabrielle FALQUET a transmis aux élus une bonne nouvelle : le nombre de chômeurs a baissé pour la première fois depuis septembre. Vernier comptait à fin février 1380 personnes sans emploi.

Bassin couvert : soutien à l'emploi

Important objet à l'ordre du jour : le bassin couvert de 25 mètres sur 16, prévu sur le site du Centre sportif aquatique du Lignon. Le projet étudié en commission a finalement été amputé du premier étage du restaurant, jugé non rentable pour le futur exploitant. Cet amendement de Joël LUBICZ (E), voté par 19 voix contre 12 (la gauche) permet une économie d'environ 500 000 francs sur un crédit qui désormais se fixe à 11,8 millions de francs. La commune devrait pouvoir percevoir diverses subventions, que cela soit pour l'encouragement au sport ou pour l'aide au solaire.

Bernard BUNTSCHU (PdT) n'a pas caché sa joie en rappelant que ce projet est la concrétisation d'une pétition vieille de douze ans déjà.

Une fois le projet amendé, les partis Radical et Libéral votent avec les autres groupes le crédit de 11,8 millions de francs. Les travaux devraient démarrer à la fin de la saison et finir en mai 1997.

Dépôt centralisé du Service du feu

Le dépôt fantôme va devenir réalité.

Un crédit d'étude de 166 000 francs a, dans un premier temps été voté (5 abstentions au sein de l'Alternative). Il sera situé sur le site actuel de la voirie et regroupera les dépôts du feu disséminés aux Avanchets, aux Libellules, au Lignon, à Aïre et au dépôt de la voirie.

Deux pétitions ont été envoyées par les élus au Conseil administratif, après étude en commission. L'une concerne la sécurité des enfants aux alentours des écoles de Vernier-Place et des Ranches, l'autre les nuisances phoniques provoquées par l'autoroute de contournement.

Deux crédits ont encore été votés : 850 000 francs pour l'assainissement de la route de Montfleury et du chemin de Mouille-Galand (équipement en réseau séparatif qui d'ailleurs bénéficie d'un subventionnement favorable de 33%) et 360 000 francs pour le prolongement et l'assainissement de la Via Monnet.

Parlement des jeunes

Bernard BUNTSCHU (PdT) a lu le rapport de la commission ad hoc concernant la création d'un parlement des jeunes. Il s'agira, selon les vœux des principaux intéressés, d'une Chambre consultative de la jeunesse de Vernier. Ses statuts s'inspirent de ceux des communes telles que la Ville ou Meyrin. Un projet de budget pour 1996 de 10 000 francs a déjà été élaboré. Les élus ont voté la prise en considération à l'unanimité le renvoi

de ce point pour étude en commission des finances.

Un postulat (PdT, E, S) a été voté par 19 voix. Il invite le Conseil administratif à calculer les prix de revient respectifs d'une place de stationnement couverte et d'une place de stationnement en plein air au centre de voirie, puis à appliquer ces tarifs pour tous les véhicules considérés ci-dessus dès le 1er janvier 1996. Par contre, l'adhésion de Vernier à "l'Alliance pour le climat" a été refusée par 16 voix contre 10 et 5 abstentions (S).

Comptes 94

Envoyés pour analyse en commission, comme c'est la coutume, les comptes 1994 ont été présentés par le conseiller administratif Christophe ISEL. Ils se soldent par un déficit de 795 000 francs, directement lié aux faibles revenus sur les personnes physiques, lesquelles ont rapporté 4 millions de francs de moins que prévu ! Par contre, heureusement, l'impôt personnes morales a rapporté 1,4 million de plus que prévu.

Le Conseil municipal a ensuite accordé à huis clos la naturalisation à :

- HANUTZ Georges, Roumanie
- ARANDA KESER Marcela, Chili
- HRISTEA Iosif, Roumanie
- TRAN Ngoc Vinh, Vietnam
- RODRIGUEZ Fernando, Espagne
- JAYANTI Ranjit, Costa Rica
- HUQ Emadul, Bangladesh
- KARA Mehmet, Turquie

S.G.

La Mairie recherche :

Une secrétaire pour les commissions du Conseil municipal.

La personne choisie se verra confier les tâches suivantes :

Assister aux réunions des commissions du Conseil municipal (à la Mairie) et rédiger (à domicile) les procès-verbaux de séances.

Les candidates doivent répondre aux exigences suivantes :

- Accepter des horaires de travail irréguliers (séances le soir entre 18h30 et 20h)
- Maîtriser parfaitement le logiciel Winword
- Expérience dans la rédaction de procès-verbaux serait un avantage

Les renseignements et formulaires d'inscription peuvent être obtenus à la Mairie de Vernier.

ASTROLOGIE

Anais
Voyance sur Tarots

avenir, conseils,
français, italien, anglais, polonais

Fr. 50.- la séance.

Tél. (022) 341 39 53.

Tous les dimanches,
dès 11h30,
découvrez le
Brunch...

Genève 
MÖVENPICK HOTEL

ICC 20, rue de Pré-Bois 1215 GENEVE 15
Tél. (022) 798 75 75

Grand parking à disposition

BÂTIMENTS-FAÇADES
MARBRE-SCULPTURE

Projets Dessins
Devis sur demande

ART FUNÉRAIRE
GRANITS
MARBRES
PIERRES

Jean-Jacques MELLO

Bureau:

20, rue des Moraines
1227 CAROUGE
Tél. 342 22 74 - Fax 342 77 71

Atelier:

10, chemin des Carpières
1219 AÏRE
Tél. 796 25 10

Ecole BER Genève

Classes du **CYCLE** et
10^e degré préprofessionnel
paramédical

ou en
économie

Cours d'été
Français pour étrangers

Secrétariat médical
Secrétariat

A votre service
depuis 1952

Centre ville
Petits effectifs

Appelez le 340 12 81 - 16, Gutenberg

KONDO-DOJO ECOLE D'ARTS MARTIAUX

Ecole primaire, Chemin des Eglantines,
1219 Châtelaine

COURS POUR ENFANTS ET ADULTES

JUDO

Mardi 19 h 00
Jeudi 18 h 00

KARATE

Lundi 20 h 45,
Mercredi 18 h 00
Vendredi 18 h 45

AIKIDO

Mardi 20 h 15
Vendredi 20 h 15

KENDO

Lundi 18 h 30
Vendredi 17 h 30

Toute l'année durant les périodes scolaires

Renseignements:

Judo, Karaté et Aikido tél. 344 40 49
Kendo tél. 797 30 36 (soir)



G. SARACINO

TRAVAUX DE PEINTURE
PAPIERS PEINTS
CRÉPI RUSTIQUE

Atelier:

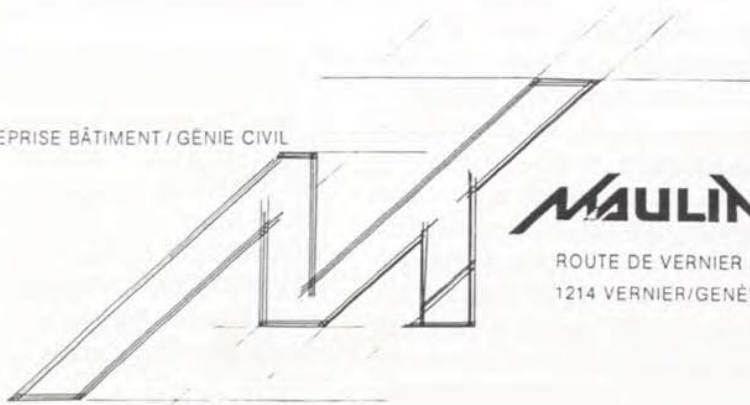
46, r. Virginio-Malnati
1217 MEYRIN

2 A, ch. du Sorbier

1214 Vernier
Tél. 341 08 43

Natel: 077 25 73 10

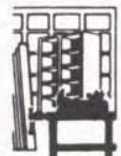
ENTREPRISE BÂTIMENT / GÉNIE CIVIL



MAULINI

ROUTE DE VERNIER 203
1214 VERNIER/GENÈVE

Vincent
PELLERITI



MENUISERIE - AGENCEMENT
ÉBÉNISTERIE

Réparations en tous genres

115, route de Vernier - 1219 Châtelaine
Tél. 796 82 23 - Fax 796 49 25

A deux, c'est toujours mieux !



GB&M rive droite + rive gauche

Deux fois plus proche de vous !

A Vernier depuis cinq ans, vers l'Hôpital depuis deux mois, GB&M a désormais deux adresses pour encore mieux vous servir; deux expositions pour la vente, deux ateliers pour les services, deux fois plus envie de vous satisfaire.

Aujourd'hui plus que jamais, Honda à Genève, c'est GB&M

Rive gauche

21, rue du Prê-Jérôme
angle bd de la Cluse
1205 Genève
Tél. 022 320 21 11

Rive droite

34, route du Nant-d'Avril
1214 Vernier
Tél. 022 785 22 00

GB&M

(GARAGE BINOCCHI & MOHREBACH SA)

Véhicules neufs et occasions - Atelier - Carrosserie

 **HONDA**

Agenda

La Fédération suisse de gymnastique Geisendorf, Genève

organise

la 1/2 finale groupes

du Championnat suisse de Gymnastique rythmique sportive

le 21 mai 1995 au Bois-des-Frères

Tour de Romandie

Départ sous conduite

mercredi 3 mai 1995 à 11h45

Centre commercial de Balaxert (Av. du Bouchet, av. Pestalozzi, av. Guiseppe-Motta, Place des Nations, av. de la Paix, Place Albert-Thomas).

Départ réel

rue de Lausanne à 11h55.

KERMESSE

PAROISSE CATHOLIQUE DE VERNIER

29-30 avril 1995

Salle communale de Vernier-Place

Samedi

Ouverture des stands dès 16h

Groupe folklorique «LE TRIOLET»

Dimanche

Dès 11h, apéritif

Groupe musical «LA VILLAGEOISE»

Repas chauds les deux jours

Divers comptoirs

Bar au sous-sol

Tout pour faire votre bonheur...

A LA MACAV

Du 1er au 20 mai 1995

CHANTAL ADOR

Peinture sur porcelaine (lustres et reliefs)

MADLYSE GAY

Patchwork et jouets

SANDRINE GAY

Accessoires en soie et tee-shirts peints à l'aérographe

Paroisse protestante de Châteline

10 mai 1995

pour les 75 ans de la paroisse

Concert d'orgue au temple

par Guy BOVET

musique de J.-S. BACH et

Guy BOVET

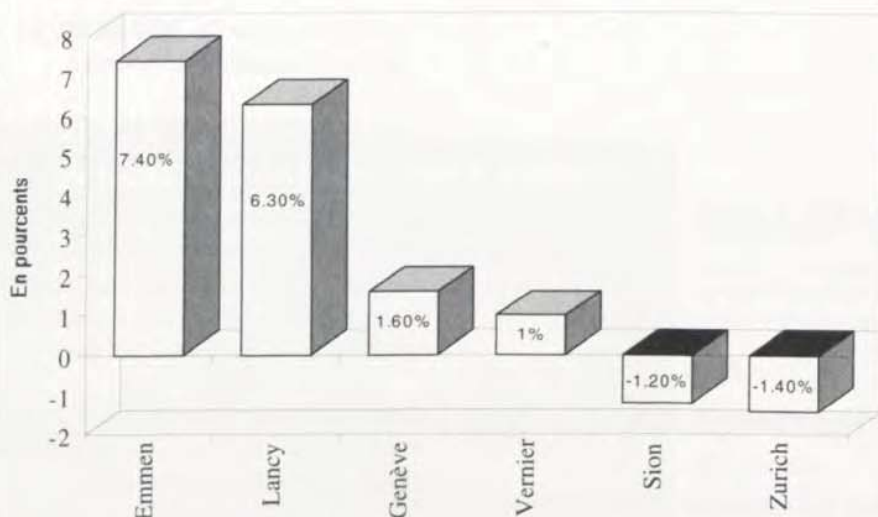
Entrée libre - collecte à la sortie

Fête au Pré, le samedi 27 mai de 9h à 23h à la paroisse



Savoir... participer

Croissance ou diminution des budgets des villes suisses de plus de 20 000 habitants (1994 à 1995)



Après avoir diminué de 1993 à 1994, le budget de la commune de Vernier a augmenté de 1% de 1994 à 1995 (ce qui correspond exactement à la moyenne des 28 villes suisses de plus de 20 000 habitants).

PAROISSE DE
SAINTE-MARIE-DU-PEUPLE
Av. Henri-Golay 5, Châteline

KERMESSE ANNUELLE

Samedi 13 mai et dimanche 14 mai

dans les locaux paroissiaux

Samedi 13 mai dès 14h

Stands divers, jeux, animations, restauration et buvette. Musique

Dimanche 14 mai

11h Apéritif et lâcher de ballons

12h30 Repas familial

"spécial Fête des mères".

Stands divers, jeux et animation.

Grande loterie avec :

1 week-end à Paris pour 2 personnes offert par *Frantour et Tropiques Voyages* (Le Lignon)

2 vols Genève-Londres offerts par *Swissair*



Photo I.V.

Si vous prenez l'auto pour accompagner vos enfants au jardin d'enfants, à l'école, au groupe ludique ou à un cours, vous feriez bien d'observer quelques règles. Manque de temps, commodité, ignorance, etc. incitent souvent les parents à s'arrêter le plus près possible de l'école ou du jardin d'enfants

- sur la chaussée
- devant un passage pour piétons
- devant une file de voitures
- dans un virage
- aux endroits où il est interdit de s'arrêter.

Ce faisant ils exposent leurs enfants aux dangers et gênent les autres usagers de la route.

Les conseils ci-après visent à éviter ces dangers, afin que les enfants puissent arriver sains et saufs à destination :

- Le parcours **domicile-école** est un élément essentiel de la vie d'un écolier. Il lui permet, d'une part, de découvrir son entourage et l'oblige, d'autre part, à faire face à certains problèmes et conflits. Pour cette raison, vous devriez lui permettre d'y aller à pied, en vélo ou en bus, suivant son âge et son développement.
- Choisissez **suivant le cas** le moyen de transport adéquat pour accompa-

gner votre enfant au jardin d'enfants ou à l'école.

Si vous utilisez votre voiture, tenez compte de ce qui suit :

- **Attachez** l'enfant avant de démarrer.
- Selon l'Ordonnance sur les règles de la circulation routière, le nombre des personnes assises à côté du conducteur n'excédera pas celui des places autorisées. Sur les sièges arrières, il est permis de transporter, dans les limites du poids total autorisé, autant de passagers qu'il est possible de faire asseoir sans gêner le conducteur.
- Partez à **temps !**
- Donnez toujours l'**exemple**.
- Stationnez **toujours** sur les places de parc de l'école ou du jardin d'enfants.
- Signalez, si nécessaire, aux instances compétentes que les **possibilités de s'arrêter ou de parquer** ne suffisent pas aux besoins.
- Ne faites descendre l'enfant que si vous êtes **complètement arrêté**, et toujours **côté trottoir**.
- Dans le cas où l'enfant doit traverser des routes, **accompagnez-le** jusqu'au bâtiment en question si vous jugez qu'il n'est pas encore en mesure de le faire.

- Ne lésinez pas sur les **compliments** s'il se comporte de manière adéquate.

- Assurez-vous, avant de **quitter une place de parc**, qu'aucun enfant ne se trouve devant ou derrière votre véhicule.

- Aidez à prévenir des accidents en **réduisant votre vitesse** aux endroits où il faut s'attendre à la présence d'enfants, à proximité d'écoles et de places de jeux par exemple, car les enfants de 5 à 9 ans sont particulièrement menacés. On pourrait prévenir bien des accidents ou, du moins, en atténuer les suites si tous les conducteurs étaient au courant des comportements particuliers des enfants.

Les notices d'information suivantes concernant la sécurité des enfants dans la circulation routière, s'obtiennent gratuitement auprès du bpa :

- A petits pas, lb 8926
- Attention enfants !, lb 8908
- Moi je ne me casse pas la tête ! (casque de cycliste), lb 9036
- Faire du vélo en sécurité, lb 8823

Bureau suisse
de prévention des accidents, bpa
Case postale 8236
3001 Berne
Téléphone 031 381 44 14.

CLUB VERNIER BOIS-GENTIL

Ohé garçons ! Ohé filles !
Venez tous à la colo de Vernier

AU CLUB BOIS-GENTIL, les vacances c'est sympa !

Nous vous attendons à BOVEAU sur Corbeyrier du 3 au 29 juillet 1995.
Les copains et les copines de 6 à 11 ans de l'école seront là.
Alors, pourquoi pas toi ?



Dans un cadre unique : sans bruit
sans pollution
sans route
sans avion

Au milieu des prés et des forêts, viens à la découverte de la nature et de l'amitié.

**Jeux, sports et aventure
Activités artistiques**

Dans une maison moderne, superéquipée, confortable, accueillante.
(Ecole d'altitude pour 25 petits genevois de septembre à juin chaque année)

Une équipe de moniteurs sympathiques et motivés t'attendent.
Une directrice d'expérience dirige depuis 9 ans nos séjours.

Pour vous les parents :

- ◆ possibilités de départ chaque semaine
- ◆ des prix raisonnables (tout compris) :

Fr. 275.- pour 1 semaine
Fr. 470.- pour 2 semaines
Fr. 660.- pour 3 semaines
Fr. 865.- pour 4 semaines

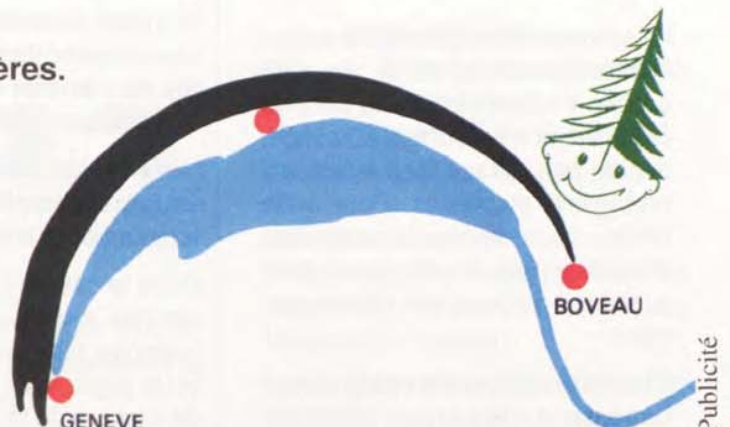
- ◆ réduction pour 2 enfants et plus
- ◆ arrangement en cas de difficultés financières.

ALORS, TU VIENS AVEC NOUS ?

Téléphone vite au 306 06 06
(Mairie de Vernier)

et on t'enverra le bulletin d'inscription.
Dépêche-toi, le nombre de places est limité.

A BIENTOT, les amis !



25 ans de la piscine du Lignon

Résultat du concours de lâcher de ballons

L'heureuse gagnante est Mademoiselle Sandra WERLEN, 6, av. du Lignon. Elle recevra un abonnement «Piscine du Lignon» pour la saison 1995 et une casquette «25 ans de la Piscine du Lignon».

La distance parcourue par son ballon est de 75 km à vol d'oiseau. Il a été retrouvé à L'AUBERSON (VD) par Mademoiselle Mélanie PAHUD, le 13 août 1994. Elle recevra une casquette et un T-shirt «25 ans Piscine du Lignon».



Photo I.V.

TENNIS D'AÏRE Saison 1995

du lundi 27 mars au dimanche 29 octobre 1995.

Nouvel horaire : tous les jours de 9h à 22h.

Prix :

Tennis adultes	Fr. 10.-/45 min.	Badminton adultes	Fr. 8.-/60 min.
enfants (jusqu'à 18 ans)	Fr. 6.-/45 min.	enfants (jusqu'à 18 ans)	Fr. 6.-/60 min.

Nouveau : abonnement saison d'été pour tennis et badminton.

LE SERVICE DES SPORTS ORGANISE :

DES COURS DE PLONGEE DES BAPTEMES DE PLONGEE

A LA PISCINE DU LIGNON

Pour tous renseignements : tél. 796 62 96 de 8h à 11h



Piscine du Lignon saison 1995

Ouverture : samedi 13 mai 1995

Fermeture : dimanche 10 septembre 1995

Horaire

Ouverture	9h30
Fermeture (entrées)	19h30
Limite de sortie	20h

Ouverture à 11h tous les lundis (lundi de Pentecôte 9h30).
Fermeture avancée en cas de mauvais temps.

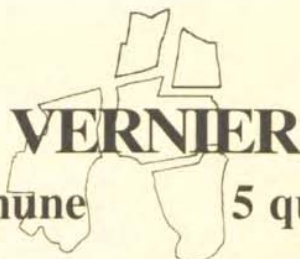
Tarifs

	enfants nés en 1980-1990 pièce d'identité demandée	adultes
Entrée simple	Fr. 1.-	Fr. 4.-
10 entrées	Fr. 6.-	Fr. 24.-
Abonnement 1/2 saison (8 semaines consécutives)	Fr. 12.-	Fr. 48.-
Abonnement saison	Fr. 20.-	Fr. 80.-

Abonnement adolescents

nés en 1976-1979	Fr. 50.- la saison
pièce d'identité demandée	Fr. 30.- la demi-saison (8 semaines consécutives)

Abonnements AVS-AI	Fr. 50.- la saison
	Fr. 30.- la 1/2 saison (8 semaines consécutives)



1 commune 5 quartiers

Pages d'information des associations de quartier

A
I
V
V

Infos quartier - Vernier

A.I.V.V. - Case postale 434 - 1214 Vernier

Anne, ma soeur Anne, ne vois-tu rien venir ?

Je ne vois que la machine qui creusoie et le ciment qui poudroie...

Avec le beau temps revenu, c'est le goût des promenades campagnardes qui revient aussi. On part à la découverte des paysages oubliés pendant l'hiver et l'on s'extasie de nouveau devant les prés verts, les haies fleuries, les vergers heureux où butinent les premières abeilles, les bois sombres qui abritent les amours printanières des chevreuils et des faisans, bref, devant tout ce petit monde qui échappe encore au bétonnage intensif qui caractérise une époque où l'on construit d'abord, quitte à se demander ensuite comment l'on va remplir.

Nous savons qu'il y a des exceptions : certains quartiers verniolans en sont, pour lesquels la demande a précédé l'offre. Peut-être est-ce précisément à cause d'un paysage naturel à peu près intact qui, environnant l'habitat, a conquis les futurs locataires et ceci indépendamment du bruit de l'aéroport. Mais une réussite de ce genre ne devrait pas être un encourage-

ment à bâtir n'importe où, nous voulons dire à chaque fois qu'un pré, qu'un champ de blé ou de colza met dans les yeux de certains, des reflets de sacs de ciment.

Il faut conserver des espaces verts dans la cité, dussent en souffrir les comptes en banque et les ambitions architectoniques. Ce n'est pas parce qu'un humoriste a dit qu'il fallait construire les villes à la campagne qu'il faut la sacrifier à tout prix. Ce n'était qu'un humoriste. Qui vivait au siècle dernier...

Il fut un roi de France qui aimait à préparer son café lui-même. Il lui arrivait d'être dérangé dans cette occupation par l'intervention malencontreuse d'un chargé d'affaires quelconque qui venait lui soumettre un problème d'Etat. Nous ne connaissons pas la recette royale, mais nous savons qu'au moins une fois, l'eau et le café débordèrent et se répandirent sur la table. Ce qui lui attira

cette exclamation de sa maîtresse : " La France, ton café f..t le camp ! ".

Chez beaucoup de gens, il y a aussi quelque chose qui déborde et c'est le sentiment que l'on envahit à tort et à travers l'espace verdoyant qui nous environne encore.

Et c'est le moment de nous écrier : " Vernier, tes espaces verts f..tent le camp ! ".

Note : Nous avons sacrifié à cette habitude qu'on avait autrefois de remplacer, dans certains mots scabreux, des voyelles par des points. C'est le cas du verbe " f..tre " qui avait alors un sens des plus indécents. Mais il s'est, depuis... civilisé. C'est ainsi que des expressions telles que : " Que f..tez-vous ici ?... F..tez-moi le camp !... dans ce recours, vous êtes f..tus ! " sont relativement souvent employées dans le langage courant. Ce qui, du reste, ne décourage personne.

Le Comité de l'AIVV



Infos quartier - CHATELAINE

A.I.C.E. - Case postale 207 - 1219 Châtelaine

Membres du comité pour l'année 1995-1996

ABERLE André	32, av. de Crozet	1219 CHATELAINE	796 06 70
de KAENEL Sylvie	4, av. des Libellules	1219 CHATELAINE	797 48 82
HUBER Josiane	11, ch. du Petit-Bois	1219 CHATELAINE	796 40 47
JOHNSON Claude	2, ch. des Anémones	1219 CHATELAINE	797 19 58
MEAN Pierre-Alain	17, ch. de Maisonneuve	1219 CHATELAINE	796 50 12
MONTFORT Martine	17, ch. de Maisonneuve	1219 CHATELAINE	796 78 56
PUCHAT Muriel	50, ch. de Mancy	1245 COLLONGE-BELLERIVE	752 18 17
STAUB Lili	5, ch. de Maisonneuve	1219 CHATELAINE	797 55 57

Formation du comité

Président	ABERLE André	
Vice-président	MEAN Pierre-Alain	
Trésorière	JOHNSON Claude	
Vice-trésorière	MONTFORT Martine	
Secrétaire	PUCHAT Muriel	
Vice-secrétaire	de KAENEL Sylvie	
Journal	Editeur	ABERLE André
	Rédacteur resp.	MEAN Pierre-Alain
	Comité de rédaction	ABERLE, MEAN
	Factures	JOHNSON Claude (Monnet Publicité, Versoix)
	Expédition	HUBER Josiane
	Distribution	MEAN Pierre-Alain (Epsilon, Carouge)
Economat, org. fêtes	MONTFORT Martine	
	STAUB Lili	
Relations Mairie	ABERLE André	
Responsable C.Q.C.	HUBER Josiane	

Colonie de vacances «La Joie de Vivre»

Membre de la Fédération catholique des colonies de vacances

Il est grand temps de penser à nouveau aux vacances estivales de vos enfants. Les inscriptions pour les traditionnels séjours de «La Joie de Vivre» à la Côte-aux-Fées sont ouvertes. Tous les garçons et les

filles, nés entre 1981 et 1988, sont les bienvenus aux séjours «B» et «C» dans la maison, simple mais chaleureuse. Le séjour «A» s'adresse à tous les garçons et les filles nés entre 1982 et 1988 inclusivement.

Voici quelques indications pour vous aider à programmer votre été 1995.

Séjour «A» :
du samedi 15 juillet au vendredi 28 juillet 1995

Séjour «B» :
du dimanche 30 juillet au samedi 19 août 1995

Séjour «C» :
du samedi 5 août au samedi 19 août 1995

Renseignements et inscriptions :

Séjour «A»
Nathalie Studli-Chassot
15, rue des Rois
1204 Genève

Tél. 329 27 12 (soir)

Séjours «B» et «C»
Stéphane Borcard
33, rue Chabrey
1202 Genève

Tél. 733 15 35 (répondeur)

VOGUE

Vernier-Village

5, 6 et 7 mai 1995

avec en vedette :

Musique du 27^{ème} Régiment d'Infanterie (France)



Vendredi 5 mai dès 17 heures,

Chapiteau de fête (chauffé) **SUPER LOTO**

Samedi 6 mai dès 15 heures,

Animations musicales

Buvette - Restauration - Manèges forains.

Samedi 6 mai à 21 heures,

CONCERT DE GALA par la
Musique du 27^{ème} Régiment d'Infanterie
(France) **Bal gratuit**

Dimanche 7 mai à 14 heures,

rue du Village à Vernier.

Cortège-animation avec fanfares et groupes
folkloriques.

Sous chapiteau:

Grande fête avec animations musicales
et à 19 heures **Concert de clôture** avec le
27^{ème} Régiment d'Infanterie.
Restauration - Buvette - Manèges forains.

EXPOSITION DE POISSONS EXOTIQUES D'EAU DOUCE ET DE REPTILES

Il y aura environ 130 espèces de poissons de tous les continents; répartis en 90 aquariums, pour un total de 10 000 litres d'eau douce.

De nombreuses espèces de poissons seront présentées, du *Protopterus Annectens*, poisson qui n'a pas évolué depuis 300 millions d'années aux *Poissons annuels*, qui ne vivent que 4 ou 5 mois dans leur élément naturel. La diversité des poissons actuels comprendra entre autres des raies d'eau douce, des Cichlides Colores d'Afrique, etc.

Divers spécimens de reptiles vivants seront exposés, dont une dizaine de tortues, une quinzaine de serpents venimeux et non-venimeux et un caïman.

On pourra voir certains insectes intéressants dans le cadre de cette exposition, dont le plus lourd insecte connu au monde, des *phasmes* (des insectes sans ailes se mimétisant en tiges ou en feuilles) et des *mygales*.

Baptême d'une nouvelle rame R.E.R.

Le samedi 6 mai 1995 à 11h, gare de Vernier-Meyrin

En présence des représentants de l'autorité cantonale et de la direction des CFF, notre Maire, Monsieur André CHILLIER, baptisera la rame R.E.R. " Mouille-Galand ".

Soyez nombreux à participer à cette petite manifestation symbolique agrémentée par la Fanfare de Vernier et le verre de l'amitié !

Pour mieux vous rendre compte des efforts entrepris dans le cadre de la revitalisation de la ligne Genève-La Plaine, testez-la vous-même !

Pour toute la journée du 6 mai 1995, les CFF offrent le libre parcours entre Vernier et La Plaine, respectivement entre Vernier et Genève, à toute personne ou famille munie de cet article.



Photo Eric ALDAG



**ZSCHOKKE
INTEGRAL**

SA Conrad Zschokke
chemin Isaac-Anken 8-10
1219 Aïre
Tél.: 022/796 86 11

Vernier

P R E S E N T E

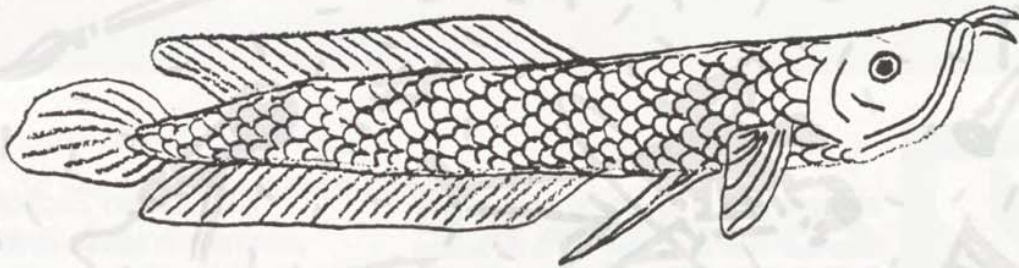
AVEC LE LIGNON'S CLUB ET ELAPSOÏDEA FONDATION CULTURELLE

EXPOSITION

DE POISSONS EXOTIQUES D'EAU DOUCE ET DE REPTILES

du 1er MAI au 14 MAI 1995

DE 10H00 A 20H00 TOUS LES JOURS



SALLE DES FÊTES DU LIGNON, LE LIGNON, Bus 7

ORGANISATION SERVICE CULTUREL DE LA MAIRIE DE VERNIER

Renseignements: ☎ 306.06.86

Entrée: Adultes Frs 5.- / Enfant jusqu'à 14 ans, gratuit